



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2020 en Mairie

Membres présents : M. André JACOB, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH

Membres absents : M. Claude AFFOLTER, M. Paul LOSSEL, Mme Stéphanie MESSMER

Les procès-verbaux des séances du 10 juillet 2020 – élection des grands électeurs appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 - et du 25 août 2020 sont adoptés.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire annonce que des projets locaux vont émerger concernant le devenir des locaux de l'ancienne agence du Crédit Mutuel en cours d'acquisition par la commune, d'ici à Noël.

Il est demandé de rajouter au compte-rendu du 25 août l'intervention de Mme Corinne ZEISSLOFF concernant l'émoi suscité autour de l'abattage des arbres pour les besoins du chantier de la RD 64, rue d'Offenheim. La municipalité tient à préciser qu'elle prend l'engagement, vis-à-vis des administrés, de replanter des arbres à d'autres endroits, sur la future placette rue d'Offenheim, sur la plate-bande du parking de la salle des fêtes et au stade municipal.

CHANTIER RUE D'OFFENHEIM

Le Maire fait ensuite les observations suivantes concernant l'avancement de ce chantier :

- le trottoir du côté gauche vers la rue des Acacias est posé en attente de finition avec les enrobés,
- l'arbre devant le Crédit Mutuel reste en place, mais les haies seront enlevées,
- la parcelle communale végétalisée qui jouxte le terrain du Crédit Mutuel sera transformée en espace public exploitable, avec un revêtement adapté (gravillons ou enrobés),
- les enrobés de la chaussée et des trottoirs seront posés du 28 septembre au 2 octobre 2020,
- deux arbres ont été plantés sur la placette à l'intersection de la rue d'Offenheim et de la rue des Acacias.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande que soit planté un rideau d'arbres et d'arbustes dans le virage de la rue de la Colline pour parer au vent et au soleil couchant. Elle propose de remplacer l'arbre de Noël installé chaque année au rond-point de la rue de Lampertheim par un arbre permanent. Le Maire répond qu'il y a trop de problèmes techniques pour implanter un arbre sur un rond-point.

OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle que les associations locales bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales pour la pratique d'activités sportives et artistiques et culturelles (gymnastique, danse, conférences, jeux de société...).

Ces occupations sont consenties à titre gratuit par la commune sans aucun formalisme. En outre, il est admis que le principe de la gratuité est justifié par le fait que ces activités répondent aux besoins des administrés et participent au dynamisme de la vie et des animations locales.

Toutefois, étant donné le contexte actuel et la recrudescence des cas de COVID 19 depuis la fin du mois d'août, il paraît souhaitable d'encadrer les activités se tenant dans les salles communales notamment en fixant les créneaux d'occupation et en instaurant des règles sanitaires. Les mesures suivantes sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

- Compte-tenu des activités journalières à la salle des fêtes, il a décidé de renforcer le nettoyage des sanitaires, en mobilisant l'agent d'entretien les mardis et jeudis, soit une heure de plus par semaine par rapport à son temps de travail habituel.
- Afin d'éviter le brassage des publics scolaire et associatif, la salle de motricité de l'école maternelle ne sera pas utilisée pour des activités sportives ou artistiques pratiquées dans le cadre associatif. Cette mesure va également dans le sens du protocole mis en œuvre par le corps enseignant visant à interdire aux parents l'entrée à l'intérieur des locaux de l'école maternelle.
- Une seule exception est maintenue concernant l'usage de l'ancienne salle de classe enfantine, au 5 rue de Truchtersheim. Les cours collectifs d'anglais du samedi matin auront bien lieu, comme l'année précédente, à compter du 12 septembre 2020, régis par une convention de mise à disposition payante des locaux à raison de 50 € par trimestre et des règles sanitaires (port du masque, désinfection des mains au gel hydro-alcoolique, respect des distances sociales, usage de matériel collectif interdit, nettoyage des poignées de porte et des surfaces de contact, aération des locaux).
- Des conventions individuelles de mise à disposition gratuite des salles communales seront mises en place avec les associations locales qui les utilisent, dans le respect des règles sanitaires déjà citées qui seront affichées dans les salles et signées par les représentants des associations locales à charge pour eux de les faire respecter et appliquer.

POINT D'INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, prend la parole pour évoquer la rentrée scolaire dans les écoles. Les enfants de PS ont fait leur rentrée, en horaires décalés le mardi 1^{er} septembre 2020. Cette année, Mme Mélanie DUPOUY qui exerce à 75 % du temps réglementaire est assistée par Mme Cécile GERPILLON, nouvelle enseignante qui vient renforcer l'équipe dirigée par la directrice Mme Olivia SCHLEIFFER.

A l'école élémentaire, sept enseignants ont été nommés sur les quatre classes existantes. A la demande de Mme Liliane BAUER, des clés du portail et de la porte d'entrée de l'école élémentaire seront refaites pour être remises aux nouveaux enseignants.

Un nid de guêpes a été signalé dans un poteau électrique près du tilleul dans la cour de l'école élémentaire. Il conviendra de faire intervenir les sapeurs-pompiers dans les meilleurs délais.

Sur le plan matériel, les dépenses d'investissement ont été faites pour le renouvellement des postes informatiques de gestion des tableaux blancs interactifs comme cela avait été demandé en début d'année par la Directrice de l'école élémentaire.

Mme BAUER annonce des dépenses supplémentaires pour le rachat de matériel informatique volé dans les locaux de l'école maternelle dans la nuit du 21 au 22 juin 2020. Une plainte a été déposée le 25 juin 2020 à la gendarmerie de Truchtersheim et le dossier transmis à l'assureur de la commune, la société GROUPAMA, dans l'attente du passage de l'expert le 14 septembre prochain.

M. Sébastien DURST intervient pour préciser le protocole d'accueil mis en œuvre au niveau de la garderie périscolaire, la Cabane des Acacias, dont il est le Président. Les intervenants sont masqués, les enfants ont chacun leur gobelet et leur goûter individuel et autant que possible leur matériel individuel pour les activités pédagogiques.

CIMETIERE COMMUNAL : TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Maire revient sur la problématique de la gestion du cimetière communal, maintes fois évoquée, mais qui nécessite avec la fin des travaux d'aménagement de la partie basse du cimetière de concrétiser la réflexion autour de l'instauration des concessions funéraires. Le Maire rappelle que le mode de fonctionnement actuel du cimetière, avec l'octroi de « concessions » gratuites sans durée définie n'est pas réglementaire, même si ce principe a été décidé par la municipalité et appliqué depuis la création du cimetière communal. Selon l'article L 222 3-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Les concessions (funéraires) sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal* ».

Pour se mettre en règle vis-à-vis de la loi, il convient de régulariser simultanément la situation des tombes existantes et futures à une date butoir, par l'attribution de concessions nouvelles, selon des durées et des tarifs définis par le conseil municipal. De cette manière, tous les administrés seront traités à égalité puisque toutes les tombes deviendront payantes à compter de cette date.

Après discussions, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide, par 11 voix pour et une abstention, d'instaurer deux catégories de concessions funéraires au cimetière communal :

- des concessions temporaires de 15 ans
- des concessions trentenaires de 30 ans

à compter du 1^{er} janvier 2021, selon les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous.

| Tarifs des concessions | au 1er janvier 2021 | au 1er janvier 2021 |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| | 15 ans | 30 ans |
| tombe simple 2 m x 1 m | 100 € | 180 € |
| tombe double 2 m x 2 m | 180 € | 300 € |
| tombe triple 2 m x 3 m | 250 € | 400 € |
| petite tombe 1 m x 0,80 m | 80 € | 150 € |
| cavurne | 1 200 € | 1 700 € |
| case colombarium | 900 € | 1 400 € |

| Tarif dispersion des cendres dans le jardin du souvenir | au 1er janvier 2021 |
|--|---------------------|
| | 50 € |

Il est décidé de prendre contact avec les familles pour régulariser la situation de l'ensemble des tombes existantes au cimetière communal avant la fin de l'année 2020, afin de mettre en place des concessions payantes à compter du 1^{er} janvier 2021. Un projet de courrier-type sera présenté au conseil municipal avant envoi aux familles concernées.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le conseil municipal décide d'attribuer deux subventions exceptionnelles qui ne nécessitent pas de décision modificative budgétaire ; les crédits votés au budgets primitif 2020 au compte 6574 « subventions aux associations » étant suffisants :

- une subvention de 75 € à la paroisse protestante, en remplacement d'un panier « grand anniversaire » de même valeur qui aurait été offert par la commune à un administré,
- une subvention de 366 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour remboursement des frais de fournitures scolaires achetées par erreur sur le compte de la coopérative scolaire.

DIVERS

Bilan énergétique du foyer paroissial

Le Maire donne lecture d'une demande de la paroisse protestante demandant l'établissement d'un diagnostic énergétique du foyer paroissial. Il sera fait appel au prestataire qui a déjà réalisé le diagnostic technique du logement communal du 2 Place de la Mairie lors de sa remise en location au 1^{er} juin 2020.

Campagne de dépistage de la COVID 19

M. Bertrand MEYER présente ce point à l'appui du tract d'information qui sera distribué lundi 7 septembre à tous les habitants du village. A l'initiative des infirmières libérales exerçant dans la commune, une campagne de tests de dépistage de la COVID 19 sera organisée « en drive » sur le parking du stade municipal aux dates suivantes :

vendredi 11 septembre, mardi 15 septembre 2020, jeudi 17 septembre, mardi 22 septembre 2020
horaires : de 12 h à 14 h et de 17 h 30 à 19 h 30

Toutes les personnes y compris les enfants à partir de 6 ans pourront en bénéficier à titre gratuit, sur présentation de leur carte vitale. Les tests sur les personnes seront faits dans le véhicule, ou à l'extérieur dans un abri mis à disposition par la commune au stade municipal pour les personnes venant à pied ou en vélo. L'association sportive de Pfulgriesheim, par l'intermédiaire de son Président M. Claude AFFOLTER et de son vice-Président M. Bertrand MEYER superviseront l'opération.

Avances sur charges locatives

Pour mémoire, deux logements communaux sis au 2 Place de la Mairie et au 5 rue de Truchtersheim sont loués à des particuliers. Un système d'avance mensuelle sur charges locatives a été mis en place par délibération le 9 janvier 2013. Il convient de réduire le montant trop élevé des avances mensuelles qui donne lieu au 1^{er} janvier de chaque année à des reversements en faveur des locataires suite à l'établissement du décompte des charges locatives de l'année précédente. Le conseil municipal adopte ce point par 11 voix pour et une abstention.

Fête de Noël des personnes âgées

Le repas de Noël des aînés a été programmé dimanche 13 décembre 2020. Compte-tenu du contexte de pandémie de coronavirus, la municipalité s'interroge sur l'opportunité de maintenir la fête des aînés. Le débat est ouvert, mais aucune décision n'est actée.

TOUR DE TABLE

M. Sébastien DURST souhaiterait que soit mis en place un panneau électronique d'information à l'emplacement de l'ancienne agence du Crédit Mutuel.

Mme Elodie ROTH constate que l'opération visant à l'élimination des rongeurs aux abords du lotissement du Levant a été efficace (cf PV du 8 juillet 2020).

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire en charge de la gestion de la salle des fêtes, fait part à l'assemblée des observations qui ont été formulées par le SDIS lors de la visite périodique de l'établissement le 2 septembre dernier.

- faire vérifier tous les 3 ans la centrale SSI et le système de désenfumage par un organisme agréé, en plus de la vérification annuelle déjà réalisée,
- faire effectuer le relevé des mesures de débits des poteaux d'incendie autour de la salle des fêtes,
- transmettre un dossier concernant l'installation de désenfumage.

La prochaine visite de contrôle est prévue en 2023.

M. DURINGER fait également un point rapide sur les travaux d'aménagement de la partie basse du cimetière qui sont quasiment achevés hormis pour les plantations.

La séance est levée à 22 h 45.